

Programmes d'aide financière offerts par la Municipalité de Saint-Léon-de-Standon



Programme d'aide visant à favoriser la construction de logements locatifs dans le périmètre urbain de la Municipalité de Saint-Léon-de- Standon

En raison de la pénurie de logements observée depuis quelques années à Saint-Léon-de-Standon, la municipalité adoptera, sous peu, un nouveau programme visant à favoriser la construction ou l'aménagement de logements locatifs. Le programme va prévoir une aide financière pouvant atteindre 5 000\$ par nouvelle porte locative admissible pour les projets de quatre logements et plus.



Programme de revitalisation :

La Municipalité de Saint-Léon-de-Standon adoptera également sous peu un programme de revitalisation comportant trois formes d'aide financière distinctes :

La première étant une aide financière sous forme de subvention applicable lorsque des travaux de rénovation ou d'agrandissement seront effectués à un immeuble déjà construit et d'au moins 20 ans d'âge au jour du dépôt de la demande de subvention auprès de la municipalité.

La subvention a pour objet de compenser en partie les coûts des travaux de rénovation ou d'agrandissement sur le bâtiment principal :

- lorsque les travaux consistent à remplacer le revêtement extérieur de l'ensemble du bâtiment, l'aide financière auquel peut avoir droit le propriétaire est de 500 \$.
- lorsque les travaux entraînent une hausse de l'évaluation foncière telle qu'inscrite au rôle d'évaluation de la municipalité supérieure à 10 000 \$ pour cet immeuble, une aide financière de 1 000 \$ peut être accordé.

Lorsque les 2 conditions sont atteintes, la subvention maximale qui peut être accordée est de 1 500 \$.

La deuxième forme d'aide est l'octroi d'un crédit de taxes foncières pouvant atteindre 1 500\$ par année, pendant trois ans, applicable uniquement aux travaux de construction d'un nouvel immeuble qui entraînent une hausse de l'évaluation foncière telle qu'inscrite au rôle d'évaluation de la municipalité supérieure à 100 000 \$ pour cet immeuble.

La troisième forme d'aide financière est le remboursement, jusqu'à concurrence de 500 \$, des droits sur les mutations immobilières applicables aux immeubles résidentiels.



Programme de mise aux normes des installations septiques

La Municipalité de Saint-Léon-de-Standon offre une aide financière maximale de 20 000\$ aux propriétaires d'installations septiques.

Cette aide prend la forme d'un emprunt de la somme nécessaire pour effectuer les travaux de mise aux normes de l'installation septique sur votre propriété.

Le remboursement de l'emprunt se fait en fonction du coût réel des travaux réalisés sur chaque propriété.

L'emprunt portera intérêt au taux obtenu par la Municipalité en regard de l'emprunt qui finance le programme instauré par le règlement.

Le remboursement de l'aide financière est échelonné sur plusieurs années et payable à compter de l'exercice qui suit le versement du prêt. La somme due annuellement à la Municipalité est assimilée à une taxe foncière et payable de la même manière sur le compte de taxes.

Pour plus d'information sur ces programmes, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 418-642-5034.